

Image not found or type unknown



droits d'un enfant illégitime

Par **gg74**, le **19/04/2012** à **11:08**

Bonjour,

Je suis née illégitime, reconnue par l'époux de ma mère. En 2006, mon père biologique a pris contact avec moi. Nous nous sommes vus pendant 2 ans, il a pris nos enfants en vacances, puis plus de contact. Il est lui-même marié et a une fille de 5 ans plus jeune que moi.

En matière d'héritage, ai-je les mêmes droits que ma demi-soeur ?

Par avance, merci de vos réponses.

gg74